

CULTURE ET LOISIRS
SERVICE CIVIQUE – ASSISTANT REGIE DES COLLECTIONS

EN QUELQUES MOTS

Vous contribuerez à faire connaître les collections des musées de la Conservation mutualisée du Parc naturel régional des Vosges du Nord et participerez à leur bonne conservation.

VOTRE MISSION

Objectifs

Favoriser l'accès à la culture pour tous en participant à l'enrichissement des connaissances sur les collections des 10 musées adhérant au dispositif de conservation mutualisée du Parc des Vosges du Nord.

Durée de la mission : **10 mois**

Date de début de la mission : **1^{er} mars 2023**

Actions

Dans le cadre de votre service civique, vous intégrerez le pôle Culture - Médiation du Parc naturel régional des Vosges du Nord et travaillerez en étroite collaboration avec les responsables scientifiques et la régisseuse des collections des différents musées.

Vous interviendrez ainsi à :

- **WISSEMBOURG** : la ville de Wissembourg vient d'acquérir un important fonds d'images et de matériel d'impression en lien avec l'histoire de l'imprimerie Wentzel. Ces collections destinées à intégrer les collections du Musée Westercamp doivent préalablement être triées, classées, et conditionnées.
- **BOUXWILLER** : vous participerez en lien avec l'équipe scientifique du musée, au tri et à l'identification des collections du Musée du Pays de Hanau.
- **NIEDERBRONN-LES-BAINS** : en lien avec la responsable scientifique de la Maison de l'archéologie, vous participerez à la réflexion menée sur l'aménagement et la médiation de la salle consacrée au château du Hohenfels. Vous ferez également l'état des lieux des sources documentaires existantes.
- **AUTRES MUSEES DU RESEAU** : vous interviendrez également pour des missions plus courtes de régie des collections dans les autres musées du réseau. Vous viendrez ainsi en appui à la régisseuse pour la réalisation d'actions de conservation des collections, pour l'organisation d'une formation à destination des membres du réseau, vous participerez au montage d'exposition au Musée français du pétrole de Pechelbronn ainsi qu'au Musée historique et industriel - musée du fer de Reichshoffen.

Qualités souhaitées

- Aptitude à travailler en équipe et sens des relations humaines
- Avoir un intérêt pour l'histoire, l'histoire de l'art et / ou la régie des collections
- Être organisé(e) et autonome
- Être titulaire du permis B (dans le cadre de la mission, ce permis est conseillé)

L'ORGANISME, INFORMATIONS PRATIQUES

Dans le cadre de ce service civique, vous intégrerez l'équipe de la Conservation des musées du Parc naturel régional des Vosges du Nord composée de 6 personnes dont 3 responsables scientifiques pour les collections des musées, 1 régisseuse et 2 chargés de mission inventaire. Le réseau est constitué de 10 musées : Musée du Pays de Hanau – Bouxwiller, Musée de l'image populaire – Pfaffenhoffen, Maison de l'archéologie des Vosges du Nord – Niederbronn-les-Bains, Musée Westercamp – Wissembourg, Musée de la bataille du 6 août 1870 – Woerth, Musée historique, militaire et Erckmann-Chatrion – Phalsbourg, Musée du verre – Site verrier de Meisenthal, Musée français du pétrole – Merkwiler-Pechelbronn, Musée historique et industriel – musée du fer – Reichshoffen, Musée régional de l'Alsace Bossue – Sarre-Union.

Candidatures à faire parvenir avant le vendredi 27 janvier 2023 à l'attention de :

Monsieur de Président

Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel des Vosges du Nord

Maison du Parc/Château

67290 LA PETITE PIERRE

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

Laetitia VELTEN

Régie des collections - Conservation des musées du Parc naturel régional des Vosges du Nord

Tel : 06 28 10 32 94

l.velten@parc-vosges-nord.fr

En pratique

1 volontaire recherché(e)

35 h par semaine

Actions clés : conservation, préservation, étude, patrimoine, médiation

Indemnités (net par mois)

- 489,59 euros d'indemnité de base versés par l'État ;
- + 111,35 euros minimum d'indemnité complémentaire pour les frais (repas, transport...) versés par la structure d'accueil ;
- + 111,45 euros de majoration d'indemnité sur critères sociaux (RSA, bourse échelon 5 et plus) versés par l'État.

Critères spécifiques

- Avoir entre 18 et 25 ans (entre 18 et 30 ans pour les personnes en situation de handicap) ;
- Être de nationalité française, d'un Etat membre de l'Union Européenne ou résider en France depuis plus d'un an sous couvert d'un titre de séjour autorisant un séjour durable.